ANNEXE II : DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE CLAUSTRATION ET DE MISE SOUS FILETS DES PARCOURS POUR LES ELEVEURS COMMERCIAUX

DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE CLAUSTRATION[1] ET DE MISE SOUS FILETS[2] DES PARCOURS	VOLET 1/2

Références réglementaires :

- Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux niveaux de risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs
- Arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire

Nom et prénom (ou raison sociale) du détenteur[3] : N° SIRET de l'élevage : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N. téléphone : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __	Adresse du site d'élevage avicole :

N° INUAV (de toutes les UP du site l'élevage)	Espèce	Nombre volailles présentes	Mode de détention
			⌞ Claustration ⌞ Filet ⌞ Accès parcours
			⌞ Claustration ⌞ Filet ⌞ Accès parcours
			⌞ Claustration ⌞ Filet ⌞ Accès parcours
			⌞ Claustration ⌞ Filet ⌞ Accès parcours

Je sollicite l'accord d'une dérogation telle que prévue par l'article 6 de l'arrêté du 16 mars 2016 susvisé pour

- ⊟ La bande de volailles en cours. Date de mise en place : _ _ / _ _ / _ _ _ _ et date de sortie prévue : _ _ / _ _ / _ _ _ _
- ⊟ La bande de volailles en cours à partir du _ _ / _ _ / _ _ _ _ et les bandes suivantes dès le constat de problèmes de bien-être animal.
- ⊟ L'ensemble des bandes de volailles à partir du _ _ / _ _ / _ _ _ _ en raison d'une technique d'élevage inappropriée à la claustration des volailles ou à la pose de filets sur une surface importante de parcours.

et :

- ⊟ Je m'engage à respecter les conditions de biosécurité définies par l'arrêté du 8 février 2016 susvisé ;
- ⊟ Je m'engage à maintenir les conditions de biosécurité renforcées mises en place pour éviter l'introduction du virus de l'influenza aviaire ; et
- ⊟ Je joins à ma demande une copie du compte rendu de la visite vétérinaire visant à évaluer mes pratiques de biosécurité et je m'engage à corriger les anomalies qu'aurait relevées le vétérinaire.

Je prends connaissance que la dérogation ne pourra pas être accordée si les conclusions de la visite sanitaire, l'instruction par la DD(CS)PP ou une éventuelle inspection par la DD(CS)PP ne sont pas favorables.	
Date et signature du détenteur[3] :	DECISION DE L'ADMINISTRATION ☐ Acceptée ☐ Refusée Fait à : _____, le _ _ / _ _ / _ _ _ _ Signature et cachet de la DD(CS)PP **DATE DE FIN DE VALIDITÉ :|__|__|/|__|__|/|__|__|** La présente décision peut faire l'objet devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois après la notification.

Une copie de ce document doit être conservée dans le registre d'élevage et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.

[1] La **claustration** implique un toit étanche et des parois latérales interdisant toute pénétration d'oiseaux et sans continuité avec le milieu extérieur.

[2] La protection d'un élevage ou d'un lieu de détention d'oiseaux par des **filets** implique que le parcours auquel ont accès les animaux soit recouvert intégralement par ceux-ci de façon à empêcher tout accès aux oiseaux sauvages au parcours.

[3] Détenteur : toute personne, physique ou morale, qui a la propriété d'une ou de plusieurs volailles ou autres oiseaux captifs ou qui est chargée de pourvoir à leur entretien, à des fins commerciales ou non.

COMPTE RENDU DE LA VISITE VETERINAIRE D'INSPECTION SANITAIRE DES VOLAILLES ET D'EVALUATION DE LA MOTIVATION ET DES MESURES DE BIOSECURITE RENFORCEES	VOLE T 2/2

Références réglementaires :

- Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux niveaux de risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs.
- Arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire.

Le Docteur Vétérinaire ……, N° Ordre ……, comme suite à la visite sanitaire réalisée le ……..……, atteste après constat de ma part que l'élevage faisant la demande de dérogation à l'obligation de claustration ou de mise sous filet des volailles :

Raison sociale ou Nom et prénom du détenteur : N° SIRET de l'élevage : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|	Adresse du site d'élevage avicole : N^{os} INUAV :

- Présente ou est susceptible de présenter[1] :

- Des problèmes de **bien-être animal** dont l'origine peut être expliquée par l'obligation de claustration ou de mise sous filet.
  - Présence d'éléments comportementaux anormaux. Précisez (p.ex. stress, picage) :
  - Dégradation de la litière et/ou de l'ambiance dans le bâtiment ;
  - Densité (Kg/m^2) incompatible avec le bien-être des animaux en bâtiment;
  - Autres (précisez) :

  et/ou
- Une **technique d'élevage** ne permettant pas la claustration ou mise sous filet (p.ex. oies, volailles en système plein air total, …). Précisez :

- Applique les mesures de biosécurité prévues par l'arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire de manière[2] :

O Satisfaisante O Non satisfaisante

- **A mis en place les mesures de biosécurité supplémentaires suivantes** visant à éviter l'introduction du virus de l'influenza aviaire dans l'élevage[1] :

- Absence **d'accès à des points d'eau** naturels, cours d'eau ou mares de la zone de parcours ;
- Réduction de la **surface effective des parcours**. Précisez :
- Réduction de la **durée de présence journalière** des animaux **sur les parcours**. Précisez :
- Approvisionnement **d'aliments** réalisé à l'intérieur d'un bâtiment ;
- Approvisionnement d'aliments réalisé à l'extérieur d'un bâtiment ;
  Dispositif de protection (Précisez) :
- Approvisionnement d'**eau** de boisson réalisé à l'intérieur d'un bâtiment ;
- Approvisionnement d'eau de boisson réalisé à l'extérieur d'un bâtiment (p. ex. pipettes) ;
  Dispositif de protection (Précisez) :

[1] Côchez la ou les options retenues [2] Côchez une seule option

Les mesures de biosécurité mises en place sont donc évaluées comme: ⊟ susceptibles de permettre de déroger à la claustration ou à la mise sous filets des parcours ⊟ ne permettant pas en l'état de déroger à la claustration ou à la mise sous filets des parcours	Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Cachet et signature du vétérinaire sanitaire N° téléphone : ……

L'ORIGINAL DE CE QUESTIONNAIRE DOIT ETRE REMIS A L'ELEVEUR POUR JOINDRE A LA DEMANDE DE DEROGATION.
UNE COPIE EST CONSERVEE DANS LE REGISTRE D'ELEVAGE.